



La participation des personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap jouent un rôle important à la MDPH.

Elles participent :

- à la Commission exécutive appelée **Comex**,
- à la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées** appelée **CDAPH**,
- aux différents groupes de travail,
- aux journées de rencontre autour du handicap,
- aux expositions.



Certains agents de la MDPH sont des personnes en situation de handicap.

MDPH : **M**aison **D**épartementale pour les **P**ersonnes **H**andicapées.

Comment les personnes concernées interviennent à la MDPH ?

Les actions réalisées depuis 2013

Tous les 2 ans, la MDPH accueille au **Tour de l'Aude Handisport** les participants handbike et tandem.

Ce tour existe depuis 2008.

Il est organisé par le **Comité départemental handisport**. 



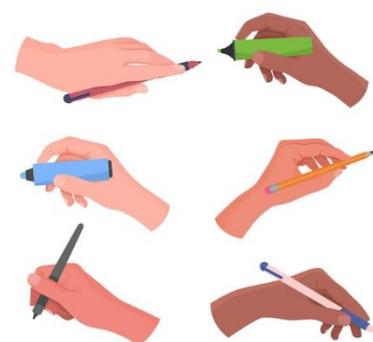
Dès 2013,
un site internet a été créé
avec l'aide des personnes en situation de handicap.
Ce site permet aux personnes
de savoir où en est leur dossier à la MDPH.
Un ordinateur est à leur disposition à l'accueil
pour suivre leur dossier.
Les personnes peuvent l'utiliser quel que soit leur handicap.



Depuis 2014,
une personne est chargée des relations
avec les personnes en situation de handicap et les partenaires.
Des rencontres avec différentes associations Handi'Aude
sont régulièrement organisées.

La MDPH accueille régulièrement
des **expositions d'artistes en situation de handicap**.

Depuis 2015,
la MDPH organise chaque année un concours de dessins.
Ce concours de dessin est organisé
pour les enfants et les adultes
des établissements et services médicaux-sociaux.
Ce concours de dessin permet de créer
la **carte de vœux de la MDPH**. 📄



Depuis 2015,
des associations vous accueillent
dans les locaux de la MDPH.
Renseignez-vous sur les horaires d'ouverture.
Ces associations aident les personnes en situation de handicap
à compléter leur dossier.
Elles facilitent les échanges avec la MDPH.
Le représentant du Défenseur des droits
peut aussi vous recevoir à la MDPH.



En 2016,
la conciliation et la conciliation par les pairs a été créée.
Le rôle de la **conciliation** est de régler un problème
entre une ou plusieurs personnes.
Les **pairs** sont des personnes avec le même type de handicap
que la personne concernée par la conciliation.



En 2017,
le Comité des usagers MDPH a été créé.
La même année,
la MDPH organise des réunions d'information **Point info actualité**.
Il y a eu 29 rendez-vous dans 4 villes du département.
8 sujets précis ont été étudiés.
Des documents d'information ont été créés.



La MDPH organise des rencontres avec des **conférences** et des **mises en situation** :

- sur des sujets qui nous concernent tous,
- sur les différents types de handicaps.

Une **conférence** réunit des personnes qui discutent d'un sujet important.

Une **mise en situation** est un jeu de rôle qui permet de vivre une situation qui pourrait nous arriver.

Le but de la mise en situation est de savoir réagir à un problème qui nous arrive.

Les **Assises audoises du handicap**

sont des échanges qui donnent la parole à tous.

Ces échanges permettent d'écouter les avis de chacun.

Pendant ces assises, la MDPH peut inviter :

- des personnes en situation de handicap,
- des professionnels de santé ou du médico-social,
- des administrations,
- des membres des Commissions Comex et CDAPH,
- des associations de personnes handicapées ou travaillant dans le domaine du handicap,



Rappel

CDAPH : Commission des **Droits** et de l'**Autonomie** des **Personnes Handicapées**

Voici tout ce qui a été réalisé après 2020 pour les personnes concernées

Le groupe experts profanes

En 2021,
la MDPH a créé un groupe de travail **experts profanes**.
Ce groupe est formé
de personnes en situation de handicap et d'aidants.
Grâce à leur expérience,
les experts profanes apportent leur aide :

- aux personnes qui partagent la même situation de handicap,
- aux professionnels d'évaluation.



La MDPH travaille avec le Secrétariat général
du comité interministériel au handicap et la CNSA.



CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

La MDPH de l'Aude aide les autres MDPH
à développer ces méthodes de travail.



Le groupe des **experts profanes de l'Aude**
est actuellement composé de 24 personnes :

- 11 personnes en situation de handicap,
- 13 personnes aidantes.



Les handicaps représentés sont :

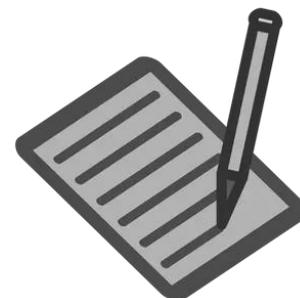
- l'autisme, l'autisme Asperger,
- la déficience intellectuelle,
- les handicaps avec déficience et surdité,
- le handicap psychique, visuel et moteur,
- la maladie de Huntington,
- la maladie de Steinert,
- la sclérose en plaques,
- le spina bifida,
- la tétraplégie,
- le traumatisme crânien,
- la trisomie et autisme combinés,
- la trisomie 21,
- les troubles **dys**.



Une fiche de présentation

a été écrite pour chacun des cas :

- avec les mots importants,
- avec des idées pour améliorer une situation.



Cette fiche vous aidera à ne pas vous sentir seul dans votre situation de handicap.

Si vous en avez besoin,

vous pouvez discuter avec un expert profane.



Des interprètes en LSF pour les personnes sourdes ou malentendantes

LSF : Langue des **S**ignes **F**rançaise

La MDPH fait venir des interprètes en LSF :

- pour toutes les rencontres importantes,
- pour toutes les réunions d'information **points infos actualités**.



Invitation au groupe opérationnel de synthèse

Le groupe opérationnel de synthèse est un groupe de personnes qui cherche une solution d'accompagnement pour tous.



Dans le respect de la **Réponse accompagnée pour tous** les groupes opérationnels de synthèse invitent toujours :

- la personne concernée et son représentant légal, ou le représentant légal seul,
- un représentant d'association.



Donnez votre avis sur votre MDPH

Depuis 2020, la MDPH souhaite que son public participe à la **mesure de satisfaction des usagers**. 

Les résultats de cette enquête sont affichés tous les 3 mois.



Abonnez-vous à la lettre d'info MDPH 11

Depuis 2020,
vous pouvez suivre tout ce qui se passe à la MDPH
dans la **lettre mensuelle de la MDPH**. 



Vous trouverez dans cette lettre :

- les délais de traitement,
- les droits à vie,
- les résultats de l'enquête de satisfaction des usagers.

Pour la recevoir, faites la demande à mdph@aude.fr 



© European Easy-to-Read Logo : Inclusion Europe

Ce document est rédigé en « Facile à lire et à comprendre », méthode européenne permettant une accessibilité des informations aux personnes déficientes intellectuelles, dans tous les domaines de la vie. Ce document a été rédigé par le bureau FALC de l'Esat de Castelnau Le Lez – Unapei 34.